Transport des enfants & jeunes pulliérans

Abonnement TL « Junior » Mobilis 2 zones (zones 11 et 12 ou 12 + 1 zone contigüe)

Mode d'emploi pour l'obtention d'un abonnement gratuit ou d'un bon de réduction de 50%

Enfants de la 5e à la 11e année Harmos (anciennement de la 3e à la 9e année) fréquentant un établissement scolaire public		
Votre droit	**Nos critères d'attribution**	**Comment obtenir votre abonnement ?**
Abonnement annuel gratuit « Junior » Mobilis 2 zones	• Domiciliation à Pully. • Fréquentation d'un établissement scolaire public de Pully de la 5e à la 11e année Harmos. • Lieu de scolarisation à plus de 1 km du domicile[1]. Si tous ces critères sont réunis, vous recevrez à domicile un bon vous permettant d'obtenir un abonnement « Junior » Mobilis 2 zones annuel gratuit.	**A la rentrée scolaire, tous les ayants droit reçoivent à domicile un bon pour un abonnement annuel gratuit (Pour les jeunes arrivants à Pully en cours d'année, un bon peut être demandé pour l'obtention d'un abonnement au pro rata de l'année scolaire au moyen du bulletin ci-dessous (page 2).** À la réception du bon, vous pouvez vous rendre à un point de vente TL, LEB ou MBC (Flon, Haldimand, Chauderon, Echallens ou Morges) ou à la gare CFF de Pully avec les pièces suivantes : • Le bon ; • La carte Mobilis, si l'enfant en possède déjà une ou une photo passeport récente ; • La pièce d'identité de l'enfant ; • Un montant de CHF 20.00 sera perçu par les TL à titre de frais administratifs.

Jeunes âgés durant l'année scolaire de 11 à 20 ans en formation, étude ou apprentissage		
Votre droit	**Nos critères d'attribution**	**Comment obtenir votre bon de réduction ?**
Réduction de 50% du prix d'un abonnement annuel « Junior » Mobilis 2 zones	• Domiciliation à Pully. • En formation, étude ou apprentissage. • Naissance entre le 01.07.1995 et le 30.06.2004. • Lieu d'étude, de formation ou d'apprentissage à plus de 1km du domicile[1]. • Revenu annuel brut des parents égal ou inférieur à CHF 95'000.00. Si tous ces critères sont réunis, vous pouvez demander un bon vous permettant d'obtenir une réduction de 50% sur un abonnement « Junior » Mobilis 2 zones.	Demander un bon de réduction (avec justificatifs) au moyen du bulletin ci-dessous (page 2). Une fois le bon obtenu, vous rendre à un point de vente TL, LEB ou MBC (Flon, Haldimand, Chauderon, Echallens ou Morges) ou à la gare CFF de Pully. Il y aura lieu de présenter les pièces suivantes : • Le bon de réduction ; • La carte Mobilis, si le jeune en possède déjà une, ou une photo passeport récente ; • La pièce d'identité du jeune ; • Le montant à payer au guichet : CHF 240.50 (y compris les frais administratif).

[1] Les bons sont attribués sur la base des adresses d'enclassement et de domicile principal de l'élèves, telle qu'enregistrée à l'Office de la population de Pully. Il n'est pas tenu compte des situations particulières (garde partagée, grands-parents, etc.). La distance est définie par le cheminement piétonnier le plus court depuis le lieu de domicile (référence Google map).

- L'abonnement gratuit ou le bon de réduction de 50% est **valable du 15.08.2015 au 14.08.2016** ou au pro rata pour les arrivants en cours d'année. L'extension de l'abonnement à une ou plusieurs zones tarifaires complémentaires est à la charge de l'usager.
- Les parents qui ont **déjà acheté leur(s) abonnement(s)** suivent la **même démarche**. Une fois l'abonnement ou le bon de réduction en leur possession, ils peuvent se faire rembourser directement auprès des TL ou des CFF.
- En cas de **perte** de l'abonnement ou du bon de réduction, un montant de **CHF 30.00** sera perçu par la Ville de Pully à titre d'émolument.

Pully, le 6 juillet 2015

Expéditeur
Nom, prénom : .....
Adresse : .....
NPA, localité : .....

Ville de Pully
Direction de la jeunesse
et des affaires sociales
Av. du Prieuré 1 – CP 63
1009 Pully

Abonnement « Junior » Mobilis 2 zones - Demande de bon

Nom (enfant/jeune) : ..... Prénom (enfant/jeune) : .....

Date de naissance : ..... Téléphone des parents : .....

Adresse : .....

NPA : ..... Localité : .....

École, lieu de formation ou d'apprentissage : .....

Demande (cocher ce qui convient) :

❑ Bon pour enfants de la 5 e à la 11 e année Harmos (anciennement de la 3e à la 9e année) fréquentant un établissement scolaire public

Critères	Pièces à joindre à la demande
• Domiciliation à Pully. • Fréquentation d'un établissement scolaire public de Pully de la 5e à la 11e année Harmos. • Lieu de scolarisation à plus de 1 km du domicile.	Aucune

❑ Bon de réduction pour jeunes âgés durant l'année scolaire de 11 à 20 ans en formation, étude ou apprentissage

Critères	Pièces à joindre à la demande
• Domiciliation à Pully. • En formation, étude ou apprentissage. • Naissance entre le 01.07.1995 et le 30.06.2004. • Lieu d'étude, de formation ou d'apprentissage à plus de 1 km du domicile. • Revenu annuel brut des parents égal ou inférieur à CHF 95'000.00.	• Attestation de formation, d'étude ou d'apprentissage. • Copie du détail de la dernière décision de taxation d'impôts des parents. Les indépendants joindront également une copie de l'attestation de revenus AVS.

Lieu et date : ..... Signature des parents : .....

Pour tout renseignement complémentaire :

Direction de la jeunesse et des affaires sociales
☎ Tél. 021/721 31 69 Fax 021/721 31 14 ✉ jeunesse@pully.ch